

Arrêté du ministre de la santé n° 393-15 du 19 rabii II 1436 (9 février 2015) portant révision à la baisse du prix de vente de médicament générique

LE MINISTRE DE LA SANTÉ,

Vu le décret n° 2-13-852 du 14 safar 1435 (18 décembre 2013) relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés, notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté n°787-14 du 7 jourmada II 1435 (7 avril 2014) portant révision des prix publics de vente des médicaments princeps, génériques et bio-similaires commercialisés au Maroc ;

Considérant la demande de révision à la baisse formulée par l'établissement pharmaceutique industriel concerné ;

Après avis de la Commission interministérielle des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Le prix du médicament figurant à l'annexe de l'arrêté susvisé n°787-14 du 7 jourmada II 1435 (7 avril 2014), est révisé à la baisse, tel qu'indiqué à l'annexe au présent arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 rabii II 1436 (9 février 2015).

EL HOUSSAINE LOUARDI.

*

* *

Nom du Médicament	Prix Public de Vente en Dirham avant révision	Prix Public de Vente en Dirham après révision	Prix Hôpital en Dirham avant révision	Prix Hôpital en dirham après révision
اسم الدواء	سعر البيع للعموم بالمغرب بالدرهم قبل المراجعة	سعر البيع للعموم بالدرهم بعد المراجعة	السعر الخاص بالمستشفى بالدرهم قبل المراجعة	السعر الخاص بالمستشفى بالدرهم بعد المراجعة
SPECTRUM 750mg Comprimé pelliculé Boîte de 10	267,00	150,00	166,40	93,50

Arrêté du ministre de la santé n° 394-15 du 19 rabii II 1436 (9 février 2015) fixant le prix public de vente du médicament princeps et homologuant les prix publics de vente de certains médicaments génériques et bio-similaires.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ,

Vu le décret n° 2-13-852 du 14 safar 1435 (18 décembre 2013) relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés, notamment son article 12 ;

Vu la demande de fixation du prix public de vente de médicament princeps émanant de l'établissement pharmaceutique industriel concerné ;

Vu les demandes d'homologation des prix publics de vente de médicaments génériques et bio-similaires émanant des établissements pharmaceutiques industriels concernés ;

Après avis de la Commission interministérielle des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Le prix du médicament princeps objet de la demande visée ci-dessus est fixé à l'annexe n°1 jointe au présent arrêté.

ART. 2. – Sont homologués les prix des médicaments génériques et bio-similaires, objet des demandes visées ci-dessus, figurant à l'annexe n°2 jointe au présent arrêté.

ART. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 19 rabii II 1436 (9 février 2015).

EL HOUSSAINE LOUARDI.

*

* *

ANNEXE N° 1

Nom du Médicament	Prix Public de Vente en Dirham	Prix Hôpital en Dirham
اسم الدواء	سعر البيع للعموم بالدرهم	السعر الخاص بالمستشفى بالدرهم
INCIVO 375mg comprimé pelliculé boîte de 42	13 328,00	13 075,00

ANNEXE N° 2

Nom du Médicament	Prix Public de Vente en Dirham	Prix Hôpital en Dirham
اسم الدواء	سعر البيع للعموم بالدرهم	السعر الخاص بالمستشفى بالدرهم
ACIDE ZOLIDRONIQUE COOPER 4mg/5ml solution pour perfusion IV boîte de un flacon de 1ml	1 451,00	1 160,00
ADOSINE DR 400mg gélule à liberation prolongée boîte de 30	553,00	367,00
ADOSINE DR250mg gélule à liberation prolongée boîte de 30	331,00	220,00
CARBOPLATINE COOPER 50mg/5ml boîte de un flacon 5ml	272,00	181,10
ELOZOLE 2,5mg comprimé pelliculé boîte 30	712,00	473,00
MYCOPHENOLATE MOFETIL NORMON 250mg comprimé boîte de 100	683,00	452,00
MYCOPHENOLATE MOFETIL NORMON 500mg comprimé boîte de 50	683,00	452,00
RANCLAST 4mg/5ml solution pour perfusion IV boîte de un flacon de 1ml	1 412,00	1 120,00
ROPENEM RAMBAXY 1G poudre pour solution injectable boîte de un flacon	113,60	70,80
VANCOMYCINE NORMON* 1g lyophilisat pour perfusion IV boîte de 100 flacons	19 192,00	18 796,00
VANCOMYCINE NORMON* 1g lyophilisat pour perfusion IV boîte de un flacon	341,00	226,00
VANCOMYCINE NORMON* 500mg lyophilisat pour perfusion IV boîte de 100 flacons	9 656,00	9 447,00
VANCOMYCINE NORMON* 500mg lyophilisat pour perfusion IV boîte de un flacon	190,00	118,40